

Formation professionnelle et coopération universitaire	
Comité des OPL 21-22/11	Point 2.12
<i>Dossier suivi par : Juliette Janin, Chargée de mission</i>	Décision
Version du 25/10	

1. Résumé

En application de la décision 13b du 37^{ème} Conseil des ministres de la COI de mai 2023, des consultations nationales ont été conduites, entre avril et juillet 2023, par le Secrétariat général, avec l'appui de l'expert technique international, ont été menées dans le cadre de la mission d'amorçage et de consultation du projet de formation professionnelle aux Comores, Madagascar, Seychelles et Maurice. Le Secrétariat général de la COI est aujourd'hui dans la phase finale de validation avant instruction auprès des bailleurs.

2. Etat d'avancement

2.1 Coopération universitaire

Le Secrétariat a sollicité à plusieurs reprises les Etats membres pour mettre en relation les universités avec la COI afin de conclure de nouveaux accords-cadres. Des discussions sont en cours à Maurice avec l'University of Mauritius pour finaliser l'accord-cadre et un accord spécifique sur le projet ExpLOI. Un accord-cadre a été signé avec l'université de Technologie de Maurice le 4 août 2023.

Des consultations sont en cours en vue de la concrétisation d'accords-cadres avec les universités de l'Union des Comores ainsi que les universités de Madagascar, notamment l'Université de Tuléar – Institut halieutique et des sciences marines (IHSM).

2.2 Projet de programme sur la formation professionnelle et la mobilité

Les missions d'amorçage et de consultation conduites dans les 4 Etats membres ont permis de présenter les enjeux régionaux de la formation professionnelle et de la mobilité en formation professionnelle, de la philosophie et des grandes lignes du projet de programme. Plus de 500 personnes ont été rencontrées, dont des responsables de nombreux ministères sectoriels, des responsables et acteurs de structures de formation scolaires et universitaires, des responsables des projets nationaux AFD et UE, des dirigeants du secteur privé, des responsables d'associations professionnelles et enfin, des responsables d'ONG, d'association, et de communautés. Les propos recueillis lors des audiences avec les différents acteurs de la formation professionnelle nous ont également apporté une meilleure compréhension des besoins de nos territoires. Les réunions de restitution organisées à la fin de chaque mission, sous la présidence de l'Officier Permanent de Liaison, ont démontré le vif intérêt des acteurs de la formation concernant le projet programme de la COI. Un rapport reprenant les résultats des consultations sera prochainement remis à chacun des Etats membres.

Suite à cette phase de consultation dans les pays, un atelier de réflexion des partenaires, en présence des représentants de l'AFD, de l'UE, de l'Organisation internationale du travail (OIT), du Centre international de formation de l'OIT, de Cap Business océan Indien, de l'Indian Ocean Rim Association, de l'Organisation Internationale de la Francophonie, et de l'Agence Universitaire de la Francophonie, a été organisé le 5 septembre 2023 à la COI. Durant cet atelier, les participants ont poursuivi les réflexions à partir des besoins constatés et arrêté des collaborations possibles.

Afin de finaliser la phase de réflexion et d'écriture du programme, et en prenant compte les besoins des autres projets de la COI, un séminaire interne s'est déroulé le 17 octobre à la COI. Durant cette réunion, les membres de la direction, les chefs de projets et les experts techniques internationaux ont été invités à partager leurs remarques et suggestions afin de nourrir la réflexion sur le projet de programme.

Les prochaines étapes vont consister en l'organisation d'un atelier de validation technique avec la participation des décideurs au sein des ministères en charge de la formation technique, technologique et professionnelle, en janvier 2024. Cet atelier visera la validation technique du programme et des projets sectoriels et intersectoriels.

En termes de financement du projet de programme, des approches ont été initiées à l'endroit de partenaires potentiels et des demandes de financement formulées auprès des bailleurs en tenant compte de leurs calendriers de programmation et de financement:

- Concernant l'AFD, une requête de financement de 7 millions d'euros a, d'ores et déjà, été transmise le 6 octobre 2023 à la suite de discussions en amont, en prévision de la tenue de la réunion de programmation des projets de l'AFD fin octobre 2023. L'instruction complète du projet de programme devra être réalisée avant avril 2024, date limite d'instruction des projets par l'AFD pour l'obtention des fonds pour la fin de l'année 2024, début 2025. En parallèle à ce courrier, le SG-COI a également adressé une requête d'évaluation et de conseils concernant le projet de plan de financement du programme aux fins de dépôt de l'étude de faisabilité financière.
- Une demande d'appui a été adressée à la présidence comorienne en exercice de l'Union africaine le 6 octobre 2023 afin d'engager un plaidoyer auprès de l'Union africaine pour identifier des synergies possibles entre ce programme porté par la COI et les initiatives continentales de l'UA.
- S'agissant de l'Union européenne, la COI devra remplir le document d'Action prioritaire de l'UE, qui nous sera remis en début d'année prochaine et qui devra être envoyé avant fin février 2024 pour obtention de fonds possible début 2025.
- Un accès au « Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain (FSPI) » est également envisageable. Le FSPI étant un dispositif de financement du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères permettant aux Ambassades de France de mener des actions innovantes à impact rapide et fortement visibles au bénéfice des populations locales. Sur une durée maximale de deux ans, le programme pourrait disposer d'un montant maximal d'un million d'euros pour lancer les premières actions en 2024 et 2025.

Le recours à ce financement, dont la date limite de dépôt de dossier est fixée à fin novembre 2023, offre comme avantages :

- Un décaissement rapide : l'appel à projets est ouvert jusqu'à fin novembre 2023 pour une obtention des fonds en mars/avril 2024,
- Des procédures facilitées,
- Un rôle d'amorçage des premières actions du programme dès l'approbation par le prochain Conseil des ministres, qui pourrait ensuite ouvrir la voie aux fonds de l'UE et de l'AFD début 2025.

Le Secrétariat envisage, enfin, d'approcher prochainement d'autres bailleurs comme la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et des opérateurs privés.

2.2 Renouvellement accord-cadre avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF)

La COI avait signé le 28 octobre 2016, un accord-cadre de coopération avec l'AUF. Trois principaux secteurs de coopération avaient été identifiés : la formation et l'éducation, la recherche et le numérique. En ce sens, plusieurs initiatives conjointes ou concertées avaient été convenues, notamment :

- Une réflexion stratégique sur la coopération régionale en matière de formation et d'éducation
- Un soutien à la formation en favorisant les échanges et la mutualisation des données
- Le développement d'outils numériques de mutualisation des données pour le renforcement des capacités des chercheurs, formateurs et étudiants
- La promotion du développement de l'éducation notamment supérieur et de la formation en ligne dans les domaines présentant un intérêt particulier pour le développement des Petits Etats Insulaires en Développement
- Un soutien au développement des réseaux de recherche régionaux
- Des actions coordonnées de communication, de visibilité, et de constitution de réseaux en matière de recherche, d'innovation et de nouvelles technologies.

Cet accord-cadre est arrivé à terme en 2020. Tenant compte des priorités identifiées dans le PDS, à savoir l'éducation, la formation, et la recherche, il apparaît nécessaire et pertinent de renouveler notre partenariat et notre coopération avec l'AUF pour la réalisation d'objectifs communs en réponse aux enjeux propres à notre région.

Plusieurs perspectives de collaboration ont été identifiées :

- Des synergies concernant la nouvelle stratégie Recherche et Innovation
- Programme sur la formation professionnelle et la mobilité : à la suite des missions de consultation, des synergies possibles ont été identifiées.
- Synergies en ce qui concerne les centres de recherche de la zone et les living lab dans le contexte du projet TWENex

3. Proposition de décision

Le Comité des OPL :

- a) Demande au Secrétariat général d'organiser un atelier de validation au niveau technique, et non ministériel, du projet de programme de formation professionnelle et mobilité avec la participation des référents décisionnels et techniques des Etats membres, et de finaliser le programme pour son instruction auprès des bailleurs d'ici fin février 2024 ;
- b) Autorise le Secrétariat général à solliciter des ressources du Fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI) d'ici fin novembre 2023, afin de permettre le lancement des premières activités en formation professionnelle et mobilité dès le premier semestre 2024 après approbation formelle du programme par les Etats membres, à l'issue de l'atelier de validation technique ;
- c) Demande au Secrétariat général de soumettre le projet de programme finalisé pour approbation finale au 38^{ème} Conseil des ministres et pour mandat de signature au Secrétariat général des conventions de financement qui en découleront ;
- d) Encourage le Secrétariat général à explorer toutes les opportunités de financement auprès des bailleurs et autres partenaires ;
- e) Demande au Secrétariat général de proposer au 38^{ème} Conseil des ministres un projet d'accord-cadre avec l'Agence universitaire de la Francophonie pour examen et approbation.

4. Rappel des décisions antérieures

Cf. Décision 13. Formation professionnelle et coopération universitaire, 37^{ème} Conseil des ministres, 17 mai 2023

Le Conseil des ministres :

- b) Donne mandat au Secrétariat général pour organiser des consultations nationales dans le Donner mandat au Secrétariat général pour organiser des consultations nationales dans le cadre de la mission d'amorçage et de consultation du projet de formation professionnelle et de mobilité ;
- c) Demande au Secrétariat général d'organiser un atelier de validation technique de niveau ministériel d'une proposition de projet de formation professionnelle et mobilité et d'instruire ce projet validé auprès des bailleurs après circulation aux Etats membres ;
- d) Remercie la France d'avoir mis à disposition un expert technique international spécialisé dans la formation professionnelle et la mobilité auprès du Secrétariat général de la COI.

5. Annexes :

- Annexe 1 : Accord- cadre COI-AUF 2016-2020